

**Département des Bouches-du-Rhône
Commune de Plan D'Orgon**



PLAN LOCAL D'URBANISME

6-A. ANNEXES SANITAIRES

**Vu pour être annexé à la délibération n°
approuvant le Plan Local d'Urbanisme.**

en date du 23 avril 2018

Le maire, Jean-Louis LEPIAN

**Département des Bouches-du-Rhône
Commune de Plan D'Orgon**



PLAN LOCAL D'URBANISME

NOTICES DES ANNEXES SANITAIRES

1. EAUX USÉES

➤ L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. organisation générale – Zone desservie

Le centre du village, ainsi que les zones pavillonnaires et petits collectifs périphériques sont raccordés à l'assainissement collectif.

L'habitat résiduel dispersé sur le territoire communal en zones agricoles ou naturelles accueille environ 20% de la population totale communale, soit environ 650 habitants répartis dans les mas ou habitations isolées et non raccordés à l'assainissement collectif (309 dispositifs d'assainissement non collectifs recensés en 2014 sur le territoire communal).

Avec un taux de raccordement de 80% (1189 abonnés assainissement collectif pour 309 habitations ANC), la population totale raccordée au système d'assainissement collectif de Plan d'Orgon est estimée de l'ordre de 2600 habitants permanents environ, de même qu'en période de pointe saisonnière.

L'illustration ci-dessous offre une représentation spatiale de la répartition des habitations :



L'activité agricole est largement développée sur le territoire communal. Le centre-ville accueille également des établissements de commerce de proximité et tous services.

En outre, la ZI du Pont accueille de nombreuses activités économiques.

En outre, il convient de préciser que les activités les plus polluantes recensées en 2010 ont depuis fait l'objet de conventions de rejet contractées avec le SIVOM (Galva Med).

L'activité industrielle d'une part, et agro-alimentaire d'autre part, sont à l'origine de productions d'effluents non domestiques rejetés aux réseaux d'assainissement collectif après pré-traitements, et font l'objet de conventions de rejet.

2. Schéma Directeur d'Assainissement

Le SIVOM Durance Alpilles a récupéré la compétence assainissement sur la commune de Plan d'Orgon en 2009, et a diligenté une étude de schéma directeur dès 2009 afin d'appréhender le plus objectivement possible le fonctionnement global du système, de manière à bâtir ensuite un programme d'action pluriannuel destiné à en assurer durablement l'exploitation, la performance, et la conformité réglementaire. Le schéma directeur de Plan d'Orgon finalisé en 2011 fait l'objet d'un rapport complet indépendant du présent mémoire de zonage.

Une mise à jour du schéma directeur de Plan d'Orgon a par ailleurs été réalisée en 2016 dans le cadre de la mise à jour du schéma du SIVOM, et fait également l'objet d'un rapport complet indépendant du présent mémoire de zonage.

3. Chiffres Clés

Sur la commune de Plan d'Orgon, les chiffres clés suivants peuvent être indiqués (2014) :

Nombre d'abonnés à l'assainissement collectif : 1189 abonnés

Volume annuel facturé : 172 023 m³ facturés

Nombre de dispositifs ANC : 309 dispositifs

Taux global de raccordement à l'assainissement : 80%

4. Réseau d'assainissement

La station d'épuration de Plan d'Orgon collecte les eaux usées de la zone industrielle, du centre village et d'un lotissement de la commune d'Orgon (lotissement de la Freiresque).

L'assainissement collectif est exploité par le SIVOM Durance Alpilles.

Le réseau d'assainissement des eaux usées de Plan d'Orgon est constitué de 22,8 km de réseaux (hors branchements) dont 4,7 km de refoulement (21% du réseau). 4 postes de refoulement ont été nécessaires afin de compenser le manque de relief de la commune.

Le réseau est constitué d'environ 43% de Fibro-ciment (majoritairement en Ø 200mm), de 41% de PVC (majoritairement en Ø 200mm), et de 10% de Fonte. Près de 6% du réseau traversent des propriétés privées.

5. Ouvrages particuliers

4 postes de relevage dont 1 privé sont recensés sur la commune de Plan d'Orgon :

- PR Zone industrielle
- PR Chapelle
- PR Mas de Reyne

Ces deux derniers postes sont équipés d'une sonde ultra-sons permettant de suivre l'évolution du niveau d'eau et de commander le déclenchement et l'arrêt des pompes. La station d'épuration est équipée d'un by-pass d'entrée télésurveillé.

6. La station d'épuration

Station d'épuration de Plan d'Orgon	
Code SANDRE	06 09 13076 003
Type	Boues activées aération prolongée
Année de réalisation - Conception	2006
Capacité nominale actuelle	3 500 EH
Maître d'Ouvrage	SIVOM Durance Alpilles
Exploitation	SIVOM Durance Alpilles
Autosurveillance	Oui
Milieu récepteur	La Durance
Niveau de rejet	<p>Installation règlementée par l'arrêté préfectoral du 25 Août 2004:</p> <ul style="list-style-type: none"> • DBO₅: 25 mg/l ou Rendement de 90% • DCO: 125 mg/l ou Rendement de 75% • MES : 35 mg/l ou Rendement de 90%

Le dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau est en cours de réalisation par le groupement Eysseric/Ekos, sous pilotage du SIVOM Durance Alpilles. Dans le cadre de ce dossier, une étude destinée à déterminer la capacité réelle de traitement de la station est réalisée. Les conclusions d'étude ont été transmises au SIVOM le 16/11/2016. Les conclusions générales de cette étude ont donc été intégrées au présent rapport.

En particulier, l'étude conclue à la pleine adéquation de la capacité réelle de traitement de la station existante avec les besoins futurs attendus à échéance du PLU (2032).

7. Capacités réelle de la STEP

Le rapport d'étude du cabinet Eysseric Environnement, intégré au dossier de renouvellement de l'autorisation de rejet de la station de Plan d'Orgon, présente les charges futures attendues à échéance du PLU 2032 :

- Une charge domestique future de 4050 EH
- Une charge industrielle de : + 700 EH supplémentaires, soit 4750 EH, qui correspond à une charge maximum sur les paramètres DBO/DCO/MES
- De manière extrême la charge industrielle peut atteindre : 1700 EH – la charge extrême recevable par la station pourra ainsi atteindre 5 750 EH.

La demande de renouvellement de l'autorisation de rejet de la station au titre de la loi sur l'eau sera formulée en ce sens.

8. Préconisation de travaux complémentaires

Les opérations de travaux préconisées au programme de travaux défini dans le cadre du SDA de Plan d'Orgon en 2011 restent d'actualité, et doivent être réalisées pour améliorer le fonctionnement général du système d'assainissement.

En outre, les investigations complémentaires de diagnostic réalisées dans le cadre de la mise à jour 2016 permettent de compléter le programme de travaux initial (2011) par 4 nouvelles opérations complémentaires.

Travaux Réseaux				
Identifiant de l'action	Intitulé	Montant HT	Priorité	Période de réalisation prévisionnelle
PO - 1	Renouvellement collecteur secteur RD31	49 300 €	P1	2016 - 2020
PO - 2	Réhabilitation collecteur par chemisage secteur Mas de Chapelle	118 000 €	P2	2020 - 2025
PO - 3	Renouvellement et chemisage de collecteur secteur Voie ferrée / Ancienne usine	351 000 €	P2	2020 - 2025
PO - 4	Mise en place de comptages sur PR stratégiques	38 000 €	P1	2016 - 2017
Sous-total réseaux :		556 k€HT		

9. Bilan entre les besoins épuratoires et la capacité de traitement

Les perspectives d'évolution démographique exprimées au projet de PLU correspondent à l'accueil de + 600 habitants supplémentaires à horizon 2032, soit un taux d'accroissement démographique attendu de l'ordre de 1,1 % par an au cours des 15 prochaines années, pour atteindre un effectif total de population de l'ordre de 3850 habitants permanents en 2032.

La commune prévoit l'essentiel de l'accueil des nouvelles populations au niveau des zones urbaines existantes et projetées, le plus souvent déjà desservies par les réseaux d'assainissement collectif.

Le rapport d'étude du cabinet Eysseric Environnement conclue ainsi à l'adéquation entre la capacité de traitement de la station et la charge à traiter à long terme (horizon PLU 2032). La capacité résiduelle de traitement offerte par la station existante de Plan d'Orgon ne représente ainsi aucune contrainte vis-à-vis du PLU.

➤ L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Source : rapport annuel 2014

1. Chiffres clés

La compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est également portée par le SIVOM Durance Alpilles. Le SIVOM était assisté pour cette mission par la société SPGS dans le cadre d'une délégation de service public jusqu'au 9 septembre 2015. Depuis cette date, le SIVOM assure seul et intégralement la mission SPANC. Au 1er juin 2016, la société SUEZ s'est vu confier la nouvelle délégation de service public de l'assainissement non collectif.

Sur la commune de Plan d'Orgon, les chiffres clés suivants peuvent être indiqués:

- Nombre de dispositifs d'assainissement non collectif : 309 dispositifs
- Nombre de contrôles réalisés au 31 décembre 2014 : 274 contrôles, soit 89% du parc.

Parmi les 274 installations contrôlées, le SPANC fait état des résultats suivants :

- 73 installations polluantes (priorité 1)
- 164 installations à surveiller (priorité 2)
- 37 installations conformes (priorité 3).

2. Aptitudes des sols

Sur la commune de Plan d'Orgon, concernée par la présence de 309 dispositifs ANC, l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a fait l'objet de nombreuses études techniques spécifiques au cours des 10 dernières années.

Dans le cadre de la présente mise à jour du zonage d'assainissement, la réflexion sur la carte d'aptitude des sols est également renouvelée. En particulier, la carte d'aptitude des sols mise à jour intègre les résultats de 30 tests de perméabilité et 17 sondages pédologiques issus du SDA de 2012 et des études parcellaires réalisées depuis 2010.

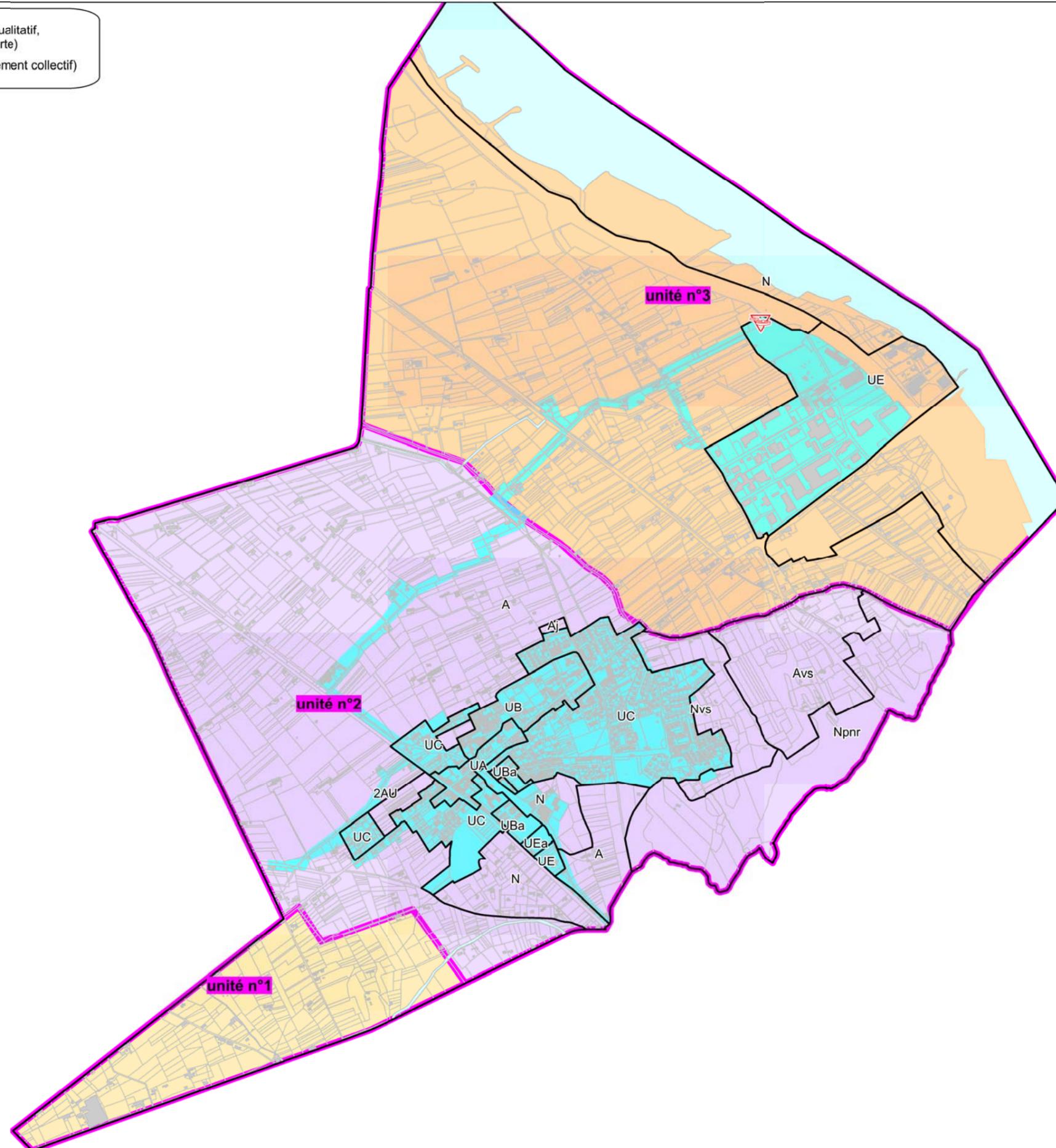
Retour d'expérience des 10 dernières années :

- Aucune difficulté relative à l'ANC signalée au SPANC sur filières réhabilitées ou neuves,
- Aucune nuisance récurrente signalée aux élus de Plan d'Orgon,

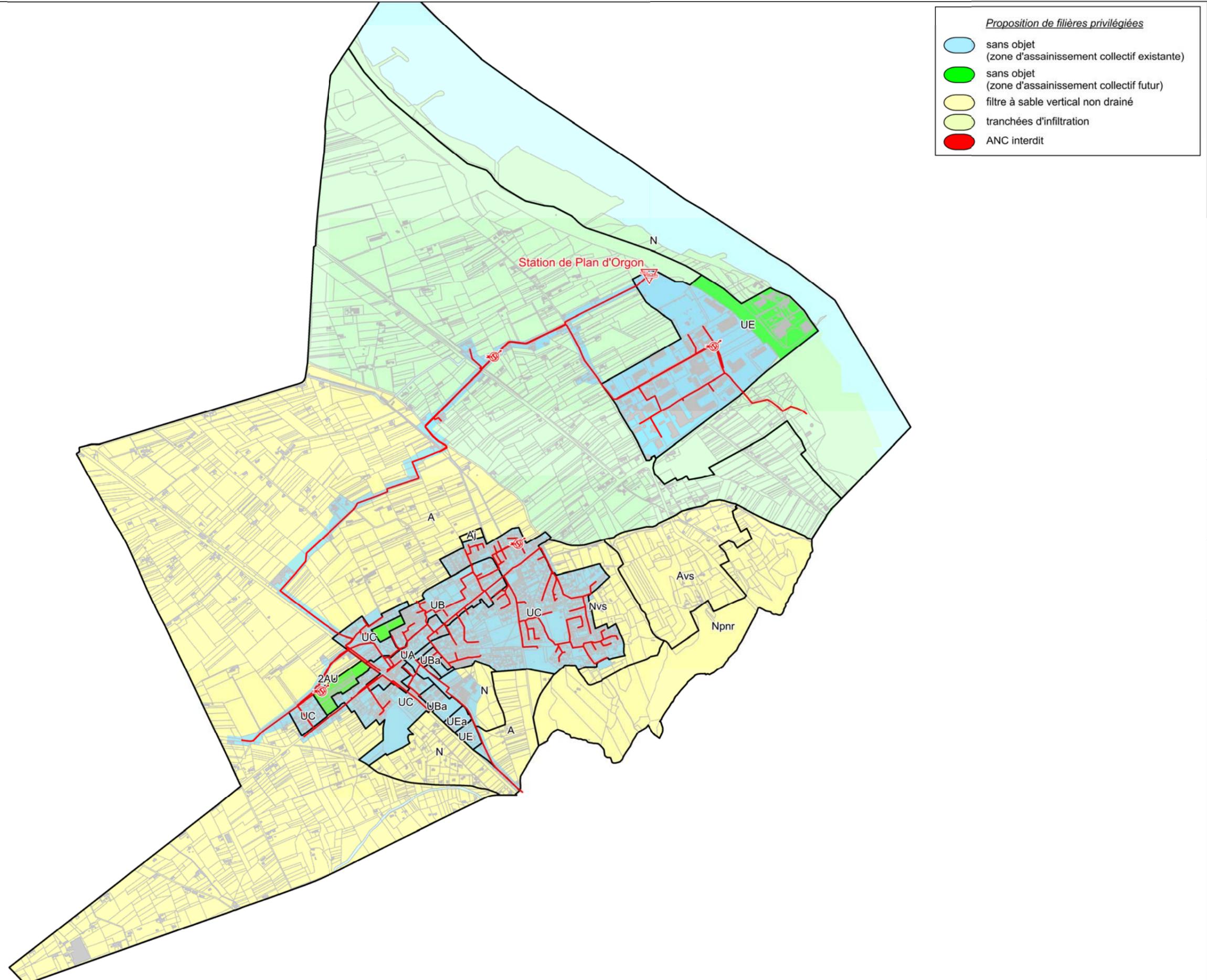
Les études parcellaires disponibles dans les archives du SIVOM ont été analysées afin d'alimenter les données de perméabilité disponibles pour la mise à jour de la carte d'aptitude des sols.

Localisation des unités homogènes

- unité homogène (code couleur intérieur non qualitatif, uniquement dédié à faciliter la lecture de la carte)
- sans objet (zone déjà raccordée à l'assainissement collectif)



Proposition de filières privilégiées



3. Synthèse

	Unité homogène n°1	Unité homogène n°2	Unité homogène n°3
Appréciation générale relative à l' aptitude des sols	médiocre	médiocre	moyenne
Appréciation générale relative aux contraintes complémentaires	moyenne	moyenne	médiocre
Appréciation globale sur la faisabilité de mise en œuvre ou réhabilitation d'un dispositif ANC	médiocre	médiocre	médiocre
Proposition de filières privilégiées :	filtre à sable vertical non drainé	filtre à sable vertical non drainé	tranchées d'infiltration

Aucun secteur du territoire communal n'est concerné par une impossibilité stricte de mise en œuvre ou de réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif.

Compte-tenu du risque résiduel d'écarts ponctuels entre les données de synthèse des unités homogènes et la réalité de terrain d'une parcelle donnée, il est rappelé que chaque fois que le pétitionnaire ne souhaitera pas se conformer à la filière préconisée, il sera recommandé de faire réaliser une étude parcellaire spécifique justificative de son projet dérogatoire, et la transmettre au SPANC avant démarrage des travaux.

De façon plus générale, il est systématiquement recommandé au pétitionnaire de faire réaliser une étude parcellaire spécifique, afin notamment de définir les modalités de mise en œuvre les plus adaptées (dimensionnement, implantation, prise en compte de contraintes spécifiques à la parcelle).

4. zones d'études retenues

La commune de Plan d'Orgon ne prévoit pas d'extensions significatives des zones urbanisables.

L'essentiel de l'évolution démographique future sera supporté par les mutations du bâti existant et remplissage des dents creuses en zones déjà desservies par les réseaux d'assainissement. En particulier, deux zones faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation au PLU (OAP n°1 du secteur des Ecoles, et OAP n°2 du secteur Maunoyer), se situent au sein de la zone d'ores et déjà desservie par les réseaux d'assainissement.

Les prétentions communales en termes d'extensions des surfaces urbanisables se limitent à la seule zone 2AU projetée au PLU, dont l'ouverture effective à l'urbanisation ne constitue qu'une volonté à moyen/long terme, et sera soumise à modification préalable du PLU.

Dans le cadre du présent projet de zonage de l'assainissement, les zones déjà desservies par les réseaux d'assainissement ne sont naturellement pas concernées par des scénarios de raccordement (sans objet).

Également, les zones d'habitat largement diffus et isolé en périphérie éloignée de l'enveloppe urbaine sont d'ores et déjà exclues des scénarios éventuels de raccordement au regard de leur caractère évident de non pertinence technique et économique.

A Plan d'Orgon, les zones d'études retenues pour faire l'objet de scénarios de raccordement correspondent ainsi aux secteurs suivants :

- zone 2AU projetée (secteur Chemin Mitte) ;
- Partie du secteur Nri située à l'Est de l'autoroute A7 (zone d'activités existante) ;

La commune de Plan d'Orgon souhaite ainsi s'entourer d'une analyse technico-économique destinée à apprécier les modalités d'assainissement futur devant être retenues sur l'ensemble de ces différents secteurs.

5. zonage retenu

Le zonage retenu par les élus fait état des mises à jour suivantes :

- Les zones déjà desservies par les réseaux d'assainissement existants sont maintenues en assainissement collectif ;
- La zone 2AU projetée bascule en zones d'assainissement collectif, de même que la partie de la zone Nri (ZI du Pont) située à l'Est de la voie ferrée et de l'autoroute A7 ;
- L'ensemble des autres zones à ce jour dépourvues de réseaux d'assainissement collectif sont maintenues en assainissement non collectif.

La carte du zonage d'assainissement annexée illustre la mise à jour du zonage d'assainissement de Plan d'Orgon.

NB : le zonage PLU n'a pas été actualisé depuis l'arrêt du projet. quelques évolutions ne sont donc pas prises en compte. Elles seront intégrées aux zonage Eaux Usées lors de l'enquête publique du schéma d'assainissement. Les annexes du PLU seront alors mises à jour.

6. Incidence sur le système d'assainissement collectif

Du point de vu de la capacité des réseaux, aucune analyse complexe ne se justifie compte tenu de l'évolution insignifiante attendue en termes de débits et de vitesse dans les collecteurs et postes de relevages.

L'analyse pertinente à mener dans le cadre du zonage d'assainissement doit donc plutôt porter sur l'appréciation de l'adéquation entre la capacité de traitement de la station, et les besoins épuratoires futurs attendus.

Or, sur la base des résultats d'étude transmis au SIVOM le 16/11/2016 par le cabinet Eysseric, il apparaît que le PLU n'induit aucun impact pénalisant sur le fonctionnement de la station d'épuration existante, suffisamment dimensionnée pour traiter les charges futures attendues.

7. couts des extensions de réseaux et coûts induits sur la STEP

Le coût des extensions de réseaux en lien avec le projet de zonage de l'assainissement de Plan d'Orgon se limite aux travaux suivants :

- Raccordement de la partie Est de la zone d'activités UE située à l'Est de l'autoroute A7 et de la voie ferrée : 371 000 €HT.

Le coût total des opérations, hors aménagement intérieur des zones projetées, s'élève ainsi à 371 000 €HT. L'aménagement intérieur des zones urbanisables futures (2AU) reste en outre à la charge de l'aménageur (public ou privé).

Sur la base des résultats d'étude transmis au SIVOM le 16/11/2016 par le cabinet Eysseric, aucun investissement majeur préalable n'est nécessaire sur la station d'épuration existante pour lui permettre d'absorber les charges futures prévues au PLU.

2. EAU POTABLE

Le service de l'eau du SIVOM DURANCE ALPILLES alimente ainsi 8712 abonnés sur un territoire comprenant les communes de CABANNES, EYGALIERES, MOLLEGES, NOVES et les PALUDS DE NOVES, PLAN d'ORGON, SAINT ANDIOL et VERQUIERES. Deux quartiers des communes d'EYRAGUES et de CHATEAURENARD situés en partie limitrophe de la Commune de NOVES sont également desservis par le réseau.

A l'heure de l'approbation du PLU, un Schéma Directeur d'alimentation en eau potable est en cours de réalisation par le SIVOM. L'étude prospective n'a pas encore été réalisée.

1. La ressource

Le territoire du SIVOM DURANCE ALPILLES est organisé autour d'un réseau principal alimenté par trois stations de pompage. En raison de contraintes altimétriques, ce réseau est complété par un réseau haute pression alimentant une partie de la Commune de NOVES à partir de la station de pompage de NOVES.

Deux stations de reprise permettent également d'assurer une pression suffisante aux Communes de PLAN D'ORGON et d'EYGALIERES.

Les eaux brutes sont prélevées dans la nappe phréatique alimentée par la Durance.

Les eaux de chaque point de prélèvement sont analysées une fois par trimestre. Elles sont potables avant traitement.

Elles ont des qualités physiques très proches, leur dureté est assez importante et ont très peu de nitrates.

Le cours superficiel de la Durance, récepteur du rejet traité de la station d'épuration de Plan d'Orgon, ne constitue pas une ressource directement exploitée pour l'alimentation en eau potable à l'aval immédiat du rejet. De même, l'ARS n'indique aucun élément susceptible d'incriminer le fonctionnement de l'assainissement collectif de Plan d'Orgon dans une éventuelle contamination des ressources publiques ou privés exploitées sur le territoire d'étude.

Tous les captages ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral définissant les périmètres de protection immédiat – rapproché et éloigné (SAINT-ANDIOL le 19/12/1983, MOLLEGES et Paluds-de-NOVES le 14/08/1990) et fixant les limites de prélèvement.

Chaque site de prélèvement accueille une station de pompage équipée d'une unité d'injection de chlore gazeux.

ST-ANDIOL	Autorisation de prélèvement de 5000 m3/j
NOVES station des Paluds-de-Noves	Autorisation de prélèvement de 7200 m3/j
MOLLEGES station de la Gare de MOLLEGES	Autorisation de prélèvement de 5000 m3/j

2. Le réseau

Plan d'Orgon village est alimenté par un réseau de basse pression.

La ZI de Plan d'Orgon est alimentée par un réseau basse pression.

Un ouvrage de stockage semi-enterré de 1000 m³ est présent sur la commune, ainsi qu'une bâche de 40 m³ sous la station de pompage de Plan d'Orgon.

3. Volumes distribués

Les volumes d'eau potable facturés à Plan d'Orgon en 2014 se répartissent de la façon suivante :

- 183 996 m³ pour les particuliers
- 31 104 m³ pour les industriels et /ou l'agriculture
- 17 587 m³ pour les abonnements 10 compteurs et plus.

Au total : 232 687 m³ ont été facturés en 2014.

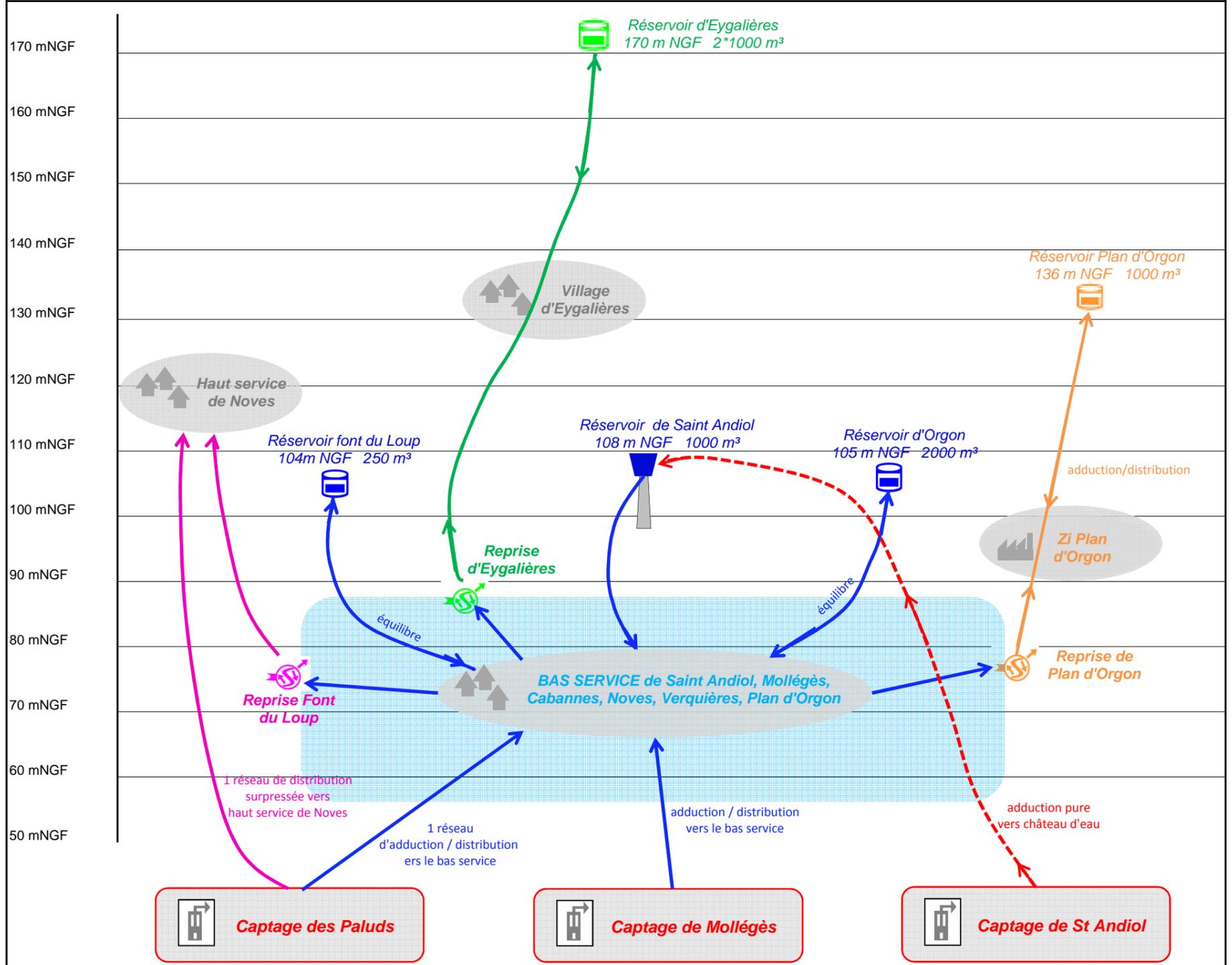
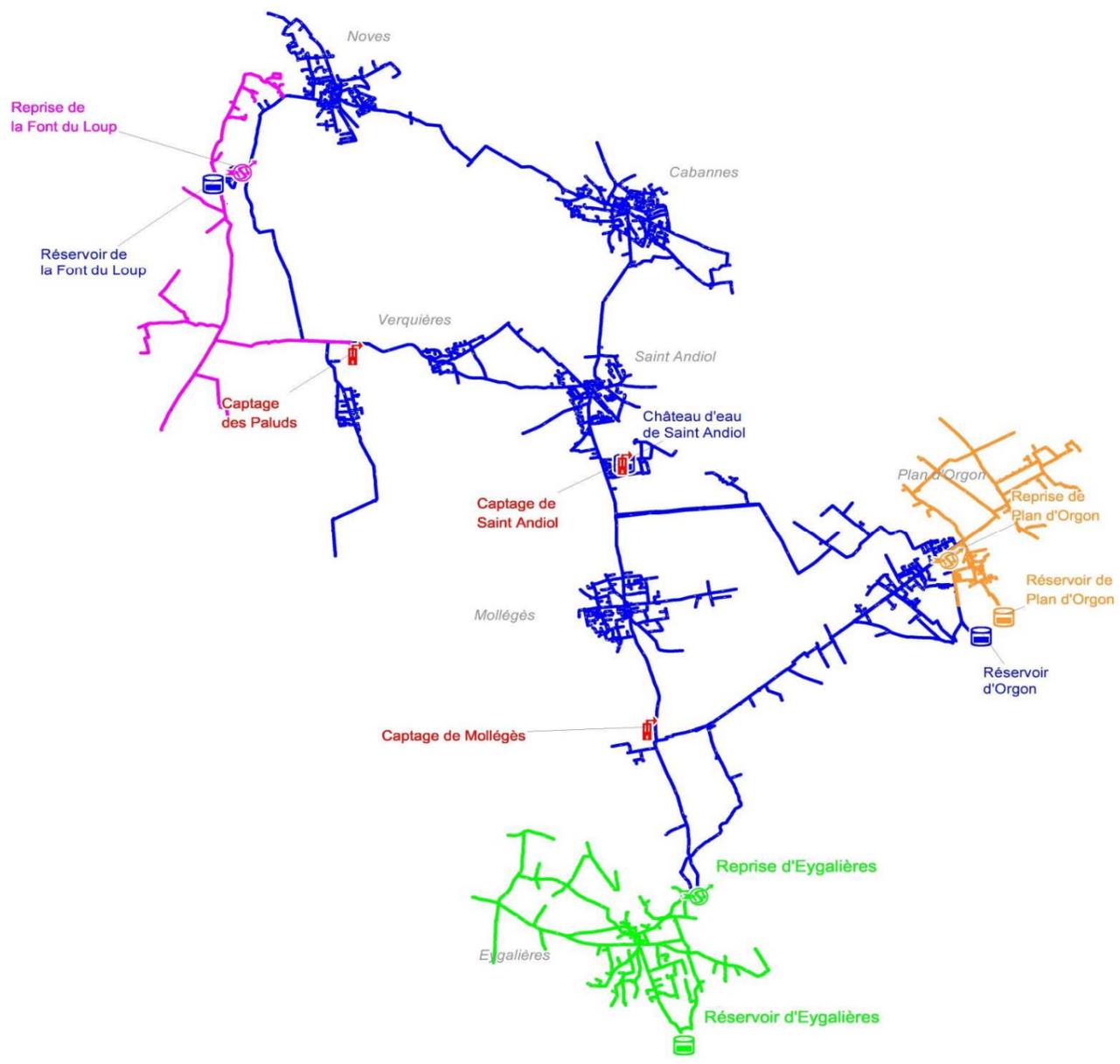
4. Les contrôles

En 2014 à Plan d'Orgon, 4 analyses ont été réalisées à la Mairie par l'ARS.

5. Le rendement du réseau

Le rendement du réseau est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels, collectivités) et le service public (le SIVOM DURANCE ALPILLES) augmenté du volume estimatif consommé (manœuvre des poteaux incendies par les services de secours, vidange des réservoirs...) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

En 2014, le rendement du réseau est de 79 %.



3. ORDURES MÉNAGÈRES

La Communauté d'Agglomération Rhône Alpilles Durance, "Terre de Provence", a la compétence de la gestion des déchets. Celle-ci s'organise de la manière suivante :

1. Tri

La collecte s'effectue en point d'apport volontaire (PAV). Le collecteur est la société Paprec.

2. Compost

La C.A. Rhône Alpilles Durance met à la disposition des habitants des composteurs de 320 litres contre une participation de 10€ et des composteurs de 620 litres contre une participation de 15€.

3. Déchèteries

La Communauté d'Agglomération gère un réseau de cinq déchèteries :

- Barbentane / Rognonas,
- Châteaurenard / Noves,
- Maillane/Graveson,
- Eyragues / Verquières,
- Mollégès.

4. Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est assurée par délégation de service public par la SILIM. Elle se fait de la façon suivante :

- Le lundi, le mercredi et le vendredi en centre ville, y compris la collecte au porte-à-porte des habitations des lotissements.
- Toute l'année, chaque mardi et chaque samedi les écarts Est et Ouest.
- Lorsque le mardi ou le samedi tombe un jour férié, la collecte des Ecartis sera réalisée le lendemain pour le mardi et la veille pour un samedi.
- La collecte aux abords des Points d'Apport Volontaire est réalisée chaque jour de collecte.
- Deux collectes exceptionnelles lors de la fête du Pont en juin, et de la fête de la Saint Louis en août sont programmées chaque année.

Silim Environnement affecte l'équivalent de 2 agents répartis sur 2 postes de travail, du lundi au samedi et met à disposition les moyens matériels suivants :

- 1 benne à ordures ménagères à haut pouvoir de compaction de 12 m³ de capacité, équipée d'un lève-conteneurs universel.

Ces moyens sont mutualisés avec les moyens de collecte de Mollégès.

La collecte est assurée à partir de 5 heures et se termine vers 11 heures.

Le temps de travail affecté à la collecte des ordures ménagères de la commune de Plan d'Orgon est de 25 heures hebdomadaires, soit un temps annuel de 1 300 heures/an.

5. Quantitatifs 2014

Collecte des ordures ménagères

1 295,37 tonnes

Les ordures ménagères sont évacuées sur le Centre de transfert de Mollégès. Les coûts de traitement sont directement pris en charge par la collectivité.

RECAPITULATIF DES TONNAGES PLAN D'ORGON 2014

2014	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX
Collecte Ordures Ménagères	103,91	92,62	106,04	108,02	108,26	108,64	117,94	125,66	112,18	105,00	98,48	108,62	1 295,37

Collecte des encombrants

Les encombrants sont collectés le premier vendredi de chaque mois, à partir d'un listing d'adresses fourni par les services communaux. Ils sont évacués sur la déchèterie de Mollégès et triés par nature dans les caissons.

Les coûts de transport et de traitement sont directement pris en charge par la collectivité.

Lavage des bacs

Trois campagnes de lavage ont été programmées sur Plan d'Orgon en 2014.

4. EAUX PLUVIALES

La commune ne dispose pas de Schéma Directeur des Eaux pluviales.

La récupération des eaux de pluie est assurée par le réseau des canaux.

- canaux principaux,
- canaux secondaires,
- filiales privées.

Le plan des canaux est annexé au PLU.

La gestion des canaux est assurée par l'ASA sur le territoire communal, sauf au Sud du "canal du Plan et de la Crau".

**Département des Bouches-du-Rhône
Commune de Plan D'Orgon**



PLAN LOCAL D'URBANISME

PLANS DES RÉSEAUX

- **Plan des réseaux Eaux Usées**
- **Carte d'aptitude à l'ANC**
- **Zonage d'assainissement**
- **Plan des réseaux d'Adduction d'Eau Potable**
- **Plan des canaux – Eaux Pluviales**